

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2024-043

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction départementale des territoires de la Nièvre /**

58-2024-02-21-00004 - Arrêté portant composition de la commission  
départementale consultative des gens du voyage (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de la  
Nièvre

58-2024-02-21-00004

Arrêté portant composition de la commission  
départementale consultative des gens du voyage

{signataire}



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Aménagement, Urbanisme et Habitat

**ARRÊTÉ N°**  
**portant composition de la commission départementale consultative  
des gens du voyage**

Le Préfet de la Nièvre  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

**VU** la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, notamment le IV de son article 1er ;

**VU** le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;

**VU** le résultat des consultations effectuées par courriers des 7 avril et 19 juillet 2023, et par courriel du 6 février 2024 ;

**VU** le courriel du 6 juin 2023 de l'Association Intercommunalités de France désignant les représentants des établissements publics de coopération intercommunale proposés conjointement par l'Union amicale des maires de la Nièvre et l'Association des maires ruraux de la Nièvre ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental des territoires de la Nièvre ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

La commission départementale consultative des gens du voyage est présidée conjointement par Monsieur le Préfet de la Nièvre et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre, ou par leurs représentants.

Préfecture de la Nièvre  
40 rue de la préfecture – 58026 NEVERS cedex  
tél : 03 86 60 70 80 - courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr  
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

## Article 2 :

Siègent à la commission départementale consultative des gens du voyage les personnes suivantes :

### au titre des représentants des services de l'Etat

- le (la) directeur(trice) des services du cabinet du Préfet de la Nièvre ou son représentant,
- le (la) directeur(trice) départemental(e) des territoires de la Nièvre ou son représentant,
- le (la) directeur(trice) départemental(e) de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations de la Nièvre ou son représentant,
- le (la) directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre ou son représentant.

### au titre des représentants du Conseil départemental de la Nièvre

#### TITULAIRES

Mme Maryse AUGENDRE  
Mme Éliane DESABRE  
Mme Stéphanie BÉZÉ  
Mme Laurence BARAO

#### SUPPLÉANTS

M. Wilfried SÉJEAU  
M. Lionel LÉCHER  
Mme Martine GAUDIN  
Mme Véronique KHOURI

### au titre des représentants des communes de la Nièvre

#### TITULAIRE

M. Michel SUET  
Adjoint au Maire de Nevers

#### SUPPLÉANT

M. Daniel GILLONNIER  
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

### au titre des représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département de la Nièvre

#### TITULAIRES

M. Jérôme MALUS – Vice-Président de la communauté de communes Loire et Allier et Maire de Saint-Eloi  
M. Michel MONET – Conseiller communautaire de Nevers-Agglomération et Maire de Garchizy  
M. Alain HERTELOUP – Vice-Président de Nevers-Agglomération et Maire de Fourchambault  
M. Jany SIMÉON – Vice-Président de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne et Maire de La Chapelle-Saint-André

#### SUPPLÉANTS

M. Olivier SICOT – Vice-Président de Nevers-Agglomération et Maire de Varennes-Vauzelles  
Mme Jocelyne VERNAUX – Conseillère communautaire de la communauté de communes Coeur de Loire et Maire de Saint-Père  
M. Maurice MALÉTRAS – Vice-Président de Nevers-Agglomération et Maire de Germigny-sur-Loire  
M. Jean-Marie MONNETTE – Vice-Président de la communauté de communes Sud Nivernais

au titre des représentants des associations des gens du voyage et des personnes qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

TITULAIRES

M. Bernard R. GEHIN - Président  
Association régionale Gens du voyage – Gadjé de Bourgogne-Franche-Comté  
M. Damien VAUCHIER - Directeur  
Association régionale Gens du voyage – Gadjé de Bourgogne-Franche-Comté  
M. René HOERTER - Administrateur  
Association régionale Gens du voyage – Gadjé de Bourgogne-Franche-Comté  
M. David GAUTHIER - Coordinateur de l'antenne nivernaise  
Association régionale Gens du voyage – Gadjé de Bourgogne-Franche-Comté  
M. Jean BAFFIER  
Aumônerie catholique des voyageurs

au titre des représentants de la Caisse d'allocations familiales de la Nièvre

TITULAIRES

M. Sébastien BLANCHARD  
Directeur  
Mme Sabrina RENIER  
Responsable du développement social

SUPPLÉANTS

M. Martin BOUTET  
Conseiller technique  
Mme Zoé LENOIR  
Conseillère technique

**Article 3 :**

Le mandat des membres de la commission est de six ans et peut être renouvelé. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir.

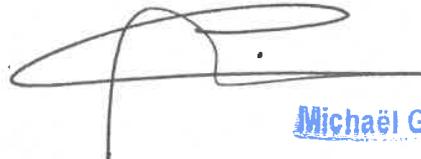
Il en va de même en cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès d'un membre de la commission.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre et le Directeur Départemental des Territoires de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et dont une copie sera adressée à chacun des membres désignés ci-dessus.

Fait à Nevers, le 21 FEV. 2024

Le Préfet



Michaël GALY

